

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 janvier 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : M. Daniel Lauzon, conseiller

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié;

Point retiré – 2.1 : Second projet de règlement 245-39 : Règlement modifiant le règlement de zonage 245, aux fins de créer la zone H03-321 et d'y prescrire les normes et usages autorisés.

Points ajoutés :

6.1 : Société d'habitation du Québec – entente d'administration du Programme Rénovation Québec (volet des maisons lézardées);

6.2 : Écodev inc. et Qualité 50 ltée – permis de lotissement (lots 2 067 501 et 2 421 731), 10 % parc.

ADOPTÉE

2004-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2003 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2003

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2003 et de la séance spéciale du 16 décembre 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-01-03 RÈGLEMENT 261-4 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 261 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 261-3

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 décembre 2003;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 261-4, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 261 et abrogeant le règlement 261-3 ».

ADOPTÉE

2004-01-04 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 245 de façon à changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc.

Ce règlement a également pour objet de prévoir une largeur minimale de la porte de garage pour les immeubles situés dans les zones H01-149 et H01-154. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2004-01-05 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-40

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 245 de façon à changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée pour les fins du 10 % parc, et de prescrire une largeur minimale de la porte de garage pour les immeubles situés dans les zones H01-149 et H01-154;

Considérant que ce premier projet de règlement 245-40 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 245-40, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 février 2004, à 19h00 au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2004-01-06 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 246, AFIN DE CHANGER LE MODE DE CALCUL DE LA VALEUR POUR LES FINS DU 10 % PARC

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement 246, afin de changer le mode de calcul de la valeur pour les fins du 10 % parc ». De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2004-01-07 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 246-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 246, AFIN DE CHANGER LE MODE DE CALCUL DE LA VALEUR POUR LES FINS DU 10 % PARC**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver le premier projet de règlement numéro 246-7, intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 246, afin de changer le mode de calcul de la valeur pour les fins du 10 % parc.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 février 2004, à 19h00 au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2004-01-08 **HÔPITAL SAINTE-ANNE : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'UTILISATION D'UN TERRAIN**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande à Sa Majesté La Reine du Chef du Canada le renouvellement, aux mêmes conditions, du permis d'utilisation d'un terrain de l'Hôpital Sainte-Anne pour une période additionnelle de 3 mois, soit du 1^{er} juin au 31 août 2004.

ADOPTÉE

2004-01-09 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-20, LOT : 2 068 264 (100 RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-20;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-20, à l'effet de permettre une diminution du rapport espace bâti/terrain à 4,6 % contrairement au minimum fixé à 15 % par la grille des usages et normes pour la zone, et ce, conditionnellement à la conservation d'une bande boisée de 10 mètres de profondeur au pourtour du futur terrain, le tout tel que mentionné dans la lettre du demandeur.

ADOPTÉE

2004-01-10 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager monsieur Daniel Pelletier, à titre d'employé temporaire, au poste de préposé à l'entretien des patinoires pour la saison 2004, à compter du 29 décembre 2003 et pour une période maximale de 8 semaines, le tout selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2004-01-11 **ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROJET MILLÉNIUM PHASE 2-B) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec la compagnie 9101-9596 Québec inc, relative à des travaux municipaux situés dans le projet Millénum phase 2-B.

ADOPTÉE

2004-01-12 **ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

Considérant qu'un état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes a été soumis au conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes lors de la vente aux enchères du 8 avril 2004; l'état est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que la secrétaire-trésorière transmette, avant le 20 janvier 2004, copie de l'état au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2004-01-13 **IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la secrétaire-trésorière, madame Manon Bernard, soit autorisée à enchérir et à acquérir pour et au nom de la Municipalité, les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, lors de la vente aux enchères par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 8 avril 2004.

ADOPTÉE

2004-01-14 ASSURANCES GÉNÉRALES - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le portefeuille des assurances générales de la Municipalité, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 inclusivement, soit renouvelé avec Labrecque, Brouillette & Castelli inc., pour un montant total de **97,204 \$**, plus les taxes, suivant la proposition du 12 décembre 2003.

ADOPTÉE

2004-01-15 CMM – CONVENTION D’ACCÈS ET DE PARTAGE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES NUMÉRIQUES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, avec la Communauté métropolitaine de Montréal, une convention d'accès et de partage des données géographiques numériques. Cette entente est d'une durée de 2 ans et est renouvelable par périodes successives de 2 ans.

ADOPTÉE

2004-01-16 SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC – ENTENTE D’ADMINISTRATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET DES MAISONS LÉZARDÉES)

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant l'administration du « Programme Rénovation Québec », volet des maisons lézardées, à intervenir avec La Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

2004-01-17 ÉCODEV INC. ET QUALITÉ 50 LTÉE – PERMIS DE LOTISSEMENT (LOTS 2 067 501 ET 2 421 731), 10 % PARC – ACCEPTATION D’UNE OFFRE DE RÉGLEMENT HORS COUR

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Conseil accepte l'offre de règlement hors cour des compagnies Écodev inc. et Qualité 50 Ltée, de verser à la Municipalité, comme condition préalable à l'approbation de la demande de permis de lotissement pour les lots 2 067 501 et 2 421 731, une somme égale à 10 % de la valeur du site inscrite au rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'année 2003, multiplié par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES DÉCEMBRE 2003

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.

2004-01-18 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

